

ANNEXE 15.1(3)  
(paragraphe 15.1(3))

**CHOIX DE LIMITER LES MONTANTS EN CAUSE  
(PROCÉDURE INFORMELLE)**

-----

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE:

(nom)

appellant(e),

et

SA MAJESTÉ LA REINE,

intimée.

CHOIX ET RENONCIATION

JE DEMANDE que la procédure informelle de la Loi régisse le présent appel, et, à cette fin, je choisis, conformément à l'article 15.1, de limiter l'appel à 50 000\$.

DATE :

DESTINATAIRE : Le greffier  
Cour canadienne  
de l'impôt  
200, rue Kent  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0M1

ou

Tout autre bureau du greffe.

*(Indiquer le nom, l'adresse aux fins de signification  
et le numéro de téléphone de l'appelant, de son  
avocat ou de son représentant)*